

RCS : AVIGNON  
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01953  
Numéro SIREN : 823 687 173  
Nom ou dénomination : 2G

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt 11426

2G

**Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros**

**Siège social : 526 Chemin Dorio**  
**84300 CAVAILLON**

LE TRIBUNAL  
DE COMMERCE D'AVIGNON

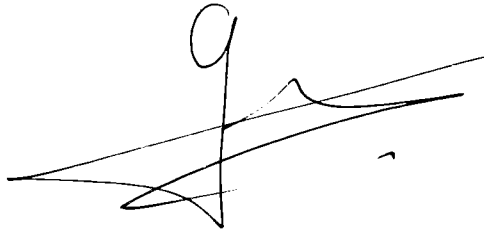
**RCS AVIGNON 823 687 173 04 NOV. 2020**

ARRIVEE

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

Certifiés conformes par le Président

**Mr Cédric GRANON**



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement	2 790	1 885	905	1 463	558	38.15	
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	55 650	1 008	54 642		54 642			
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	699 440		699 440	699 440				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>Total II</b>	757 880	2 893	754 987	700 903	54 084	7.72	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	20 837		20 837	58 561	37 725	64.42	
	Autres créances	4 636		4 636	13 973	9 337	66.82	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités				19 845	19 845	100.00		
Charges constatées d'avance (3)	12 952		12 952	369	12 583	NS		
	<b>Total III</b>	38 425		38 425	92 748	54 324	58.57	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	8 545		8 545	10 637	2 093	19.67	
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	804 849	2 893	801 956	804 288	2 332	0.29	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/03/2020	<b>Exercice N-1</b> 31/03/2019	<b>Ecart N / N-1</b>	
		12	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 150 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000	150 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	8 520	2 760	5 760	208.70
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	76 989	7 770	69 219	890.84
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	109 001	115 179	6 178	5.36
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>344 511</b>	<b>275 709</b>	<b>68 801</b>	<b>24.95</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	335 705	416 466	80 761	19.39
	Concours bancaires courants	34 137		34 137	
	Emprunts et dettes financières diverses	5 705	4 936	769	15.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 528	3 600	8 928	248.01
	Dettes fiscales et sociales	44 258	47 475	3 216	6.77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	163	56 103	55 940	99.71	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	24 950		24 950	
	<b>Total IV</b>	<b>457 445</b>	<b>528 579</b>	<b>71 134</b>	<b>13.46</b>
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>801 956</b>	<b>804 288</b>	<b>2 332</b>	<b>0.29</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

203 198

193 044

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	377 364		377 364	408 801	31 437	7.69
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	377 364		377 364	408 801	31 437	7.69
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 935		5 935	
Autres produits			19	0	19	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			383 318	408 801	25 483	6.23
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			21 790	13 337	8 453	63.38
Impôts, taxes et versements assimilés			2 271	3 067	796	25.96
Salaires et traitements			217 147	235 241	18 094	7.69
Charges sociales			124 199	133 612	9 413	7.05
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 659	2 651	1 008	38.03
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			54	0	54	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			369 119	387 908	18 789	4.84
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			14 199	20 893	6 694	32.04
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2020	12 31/03/2019	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)	99 920	99 920		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>99 920</b>	<b>99 920</b>		
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 614	3 428	814	23.75
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>2 614</b>	<b>3 428</b>	<b>814</b>	<b>23.75</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>97 306</b>	<b>96 492</b>	<b>814</b>	<b>0.84</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>111 504</b>	<b>117 384</b>	<b>5 880</b>	<b>5.01</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 503	2 205	298	13.51
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>483 238</b>	<b>508 721</b>	<b>25 483</b>	<b>5.01</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>374 237</b>	<b>393 542</b>	<b>19 305</b>	<b>4.91</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>109 001</b>	<b>115 179</b>	<b>6 178</b>	<b>5.36</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 801 956.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 377 363.80 Euros et dégagant un bénéfice de 109 001.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La période de confinement lié à l'épidémie du coronavirus a commencé à la fin de l'exercice comptable, soit le 18 mars 2020.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	2 790		
	TOTAL		
Matériel de transport			55 650
	TOTAL		55 650
Autres participations	699 440		
	TOTAL		
	TOTAL GENERAL		55 650

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			2 790	2 790
Matériel de transport			55 650	55 650
TOTAL			55 650	55 650
Autres participations			699 440	699 440
TOTAL			699 440	699 440
TOTAL GENERAL			757 880	757 880

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 327	558		1 885
Matériel de transport		1 008		1 008
TOTAL		1 008		1 008
TOTAL GENERAL	1 327	1 566		2 893

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	558				
Matériel de transport	1 008				
TOTAL	1 008				
TOTAL GENERAL	1 566				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 637		2 093	8 545

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	20 837	20 837	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 887	1 887	
Divers état et autres collectivités publiques	2 749	2 749	
Charges constatées d'avance	12 952	12 952	
TOTAL	38 425	38 425	

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	34 306	34 306		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	335 535	81 287	254 247	
Fournisseurs et comptes rattachés	12 528	12 528		
Personnel et comptes rattachés	12 480	12 480		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 646	16 646		
Impôts sur les bénéfices	2 503	2 503		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 648	11 648		
Autres impôts taxes et assimilés	981	981		
Groupe et associés	5 705	5 705		
Autres dettes	163	163		
Produits constatés d'avance	24 950	24 950		
<b>TOTAL</b>	<b>457 445</b>	<b>203 198</b>	<b>254 247</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	80 721			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	50.0000	3 000			3 000

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	20 837
<b>Total</b>	<b>20 837</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	170
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 923
Autres dettes	103
<b>Total</b>	<b>4 196</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		99 920

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



2G

**Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros**

**Siège social : 526 Chemin Dorio  
84300 CAVAILLON**

**RCS AVIGNON 823 687 103 NOV. 2020**

ARRIVEE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 de la manière suivante :

**BENEFICE DE L'EXERCICE .....109 001,49 EUROS**

- A la réserve légale, 5 % du bénéfice, soit..... 5 450,00 euros

- A titre de dividendes aux actionnaires.....40 200,00 euros  
*Soit 13,40 euros par action*

- Le solde au crédit du compte « autres réserves » .....63 351,49 euros  
*Ce qui porte le solde dudit compte à 140 340,81 euros*

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du mois d'Octobre 2020.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, éligibles à l'abattement de 40 %, s'élève à 40 200 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2019 : 40 200 €, soit 13,40 € par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 200 €  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 €

Exercice clos le 31 mars 2018 : 40 200 €, soit 13,40 € par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 200 €  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 €

Exercice clos le 31 mars 2017 : NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Certifié conforme

Le Président  
**Monsieur Cédric GRANON**



**2G**  
**SAS AU CAPITAL DE 150 000 €**  
**526 Chemin DORIO**  
**84300 CAVAILLON**  
**RCS AVIGNON B 823 687 173**

**SOMMAIRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

**2G**  
**SAS AU CAPITAL DE 150 000 €**  
**526 Chemin DORIO**  
**84300 CAVAILLON**

**RCS AVIGNON B 823 687 173**

<p><b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> <b>SUR LES COMPTES ANNUELS</b> <b>Exercice clos le 31 mars 2020</b></p>
--

Aux Associés,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société 2 G relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vitrolles, le 15 septembre 2020

**ADM AUDIT**  
**Sébastien LANGA**  
**Commissaire aux comptes inscrit**  
**près la cour d'appel d'Aix-en-Provence**